

Note

Compte financier

unique

2025

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 059-215904673-20260213-2026_01-BF



Contexte et constat

Attendus et nécessaires, les travaux de rénovation de l'église de Quartes ont marqué l'année 2025. Ils permettent ainsi à ce patrimoine de perdurer et de lui rendre son état d'origine.

Outre ces travaux d'envergure, le conseil municipal a veillé à ce que l'augmentation des prix n'impacte pas la commune.

Objectifs 2025

- ✓ Financer les travaux d'investissement à venir
- ✓ Maintenir une bonne santé financière



Préambule

Mais pourquoi cette note ?

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 indique que les communes doivent établir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Cette note doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux.

Elle reprend les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement de la collectivité.

La section de fonctionnement reprend les affaires courantes et les activités de la collectivité, les charges de personnel et de gestion courante, les achats de fournitures, les prestations de services, les indemnités des élus, ou encore les subventions et participation envers les organismes extérieurs. C'est dans cette section que nous inscrivons les recettes liées aux dotations, impôts et locations.

L'investissement reprend principalement l'achat de biens et de matériels durables, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructure, l'acquisition de titres de participation ou d'autres titres immobilisés, le remboursement en capital des emprunts, etc. On y retrouve également les subventions reçues pour nos travaux

Le CFU – Compte Financier Unique, qu'est-ce que c'est ?

Un document regroupant le bilan comptable de la collectivité et de la trésorerie, il regroupe les anciens Compte de gestion et Compte administratif.

Plus de lisibilité et de transparence, modernisation des informations financières, telles sont les nouvelles avancées de ce nouvel outil, qui permettra de mieux informer le conseil municipal.

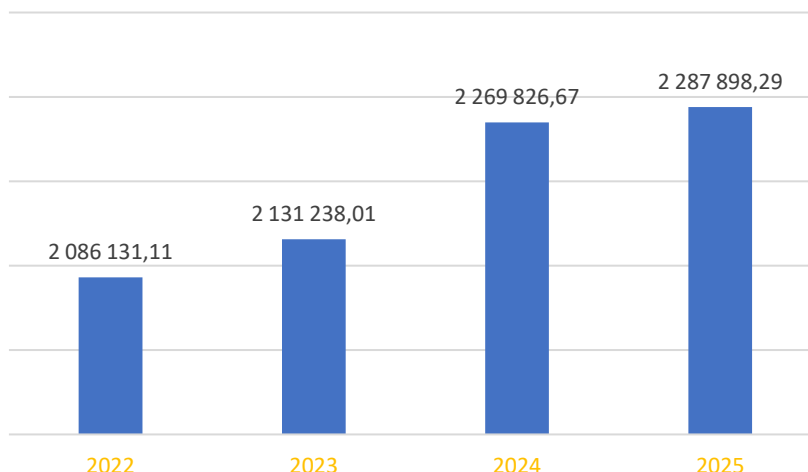
1. Nos dépenses de fonctionnement en

+ 9.67%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, entre 2022 et 2025.

A noter que les charges réelles de fonctionnement des collectivités ont augmenté de 10.25 % sur la même période.

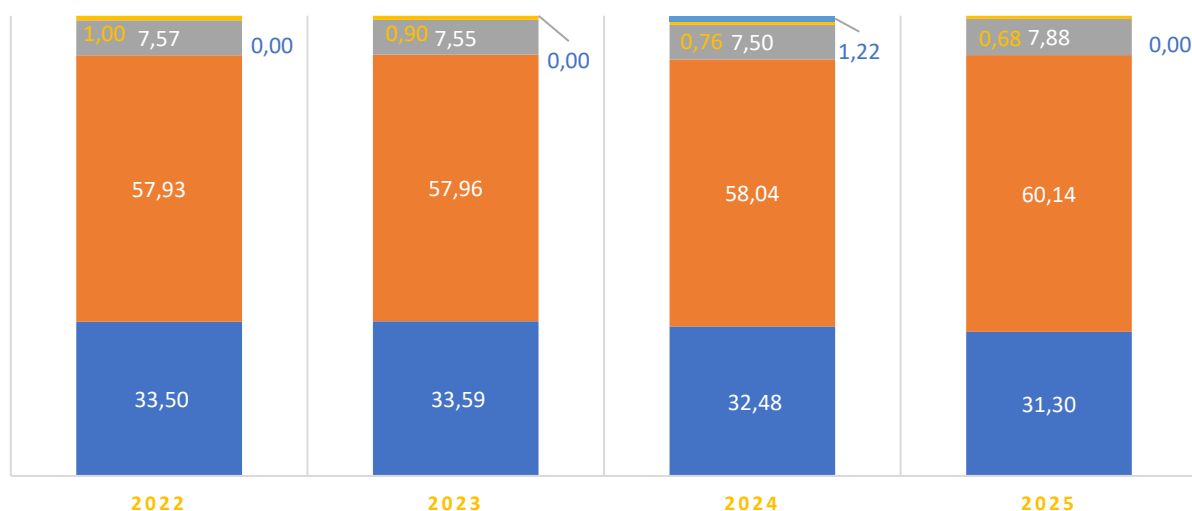
Evolution des principales dépenses



Grâce à la représentation ci-dessous, nous remarquons que le pourcentage des types de dépenses n'évolue pas. Il reste identique d'une année à l'autre, malgré l'augmentation générale de nos dépenses.

Part des principales dépenses

■ Charges générales ■ Frais de personnel ■ Autres charges de gestion courante
■ Charges financières ■ Dotations aux provisions

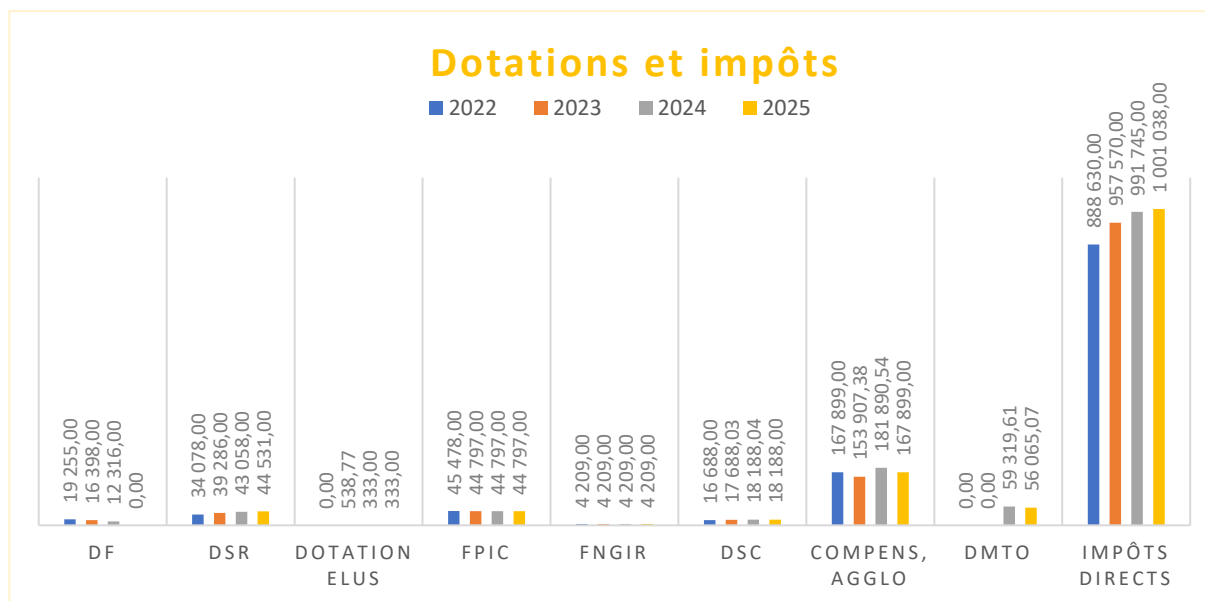


Les charges à caractère générale (eau, électricité, gaz, prestation diverses) composent, tout comme nos dépenses de personnel, la très grande partie de nos dépenses de fonctionnement. 29 agents communaux contribuent ainsi à la vie de la collectivité.

Les services proposés à la population, tel que le portage de repas à domicile pour nos aînés ou encore l'accueil de loisirs augmentent nos charges pour des services en plus aux usagers.

Parmi les charges présentes, notons que 26 associations ont été soutenues, à hauteur de 66 820 €.

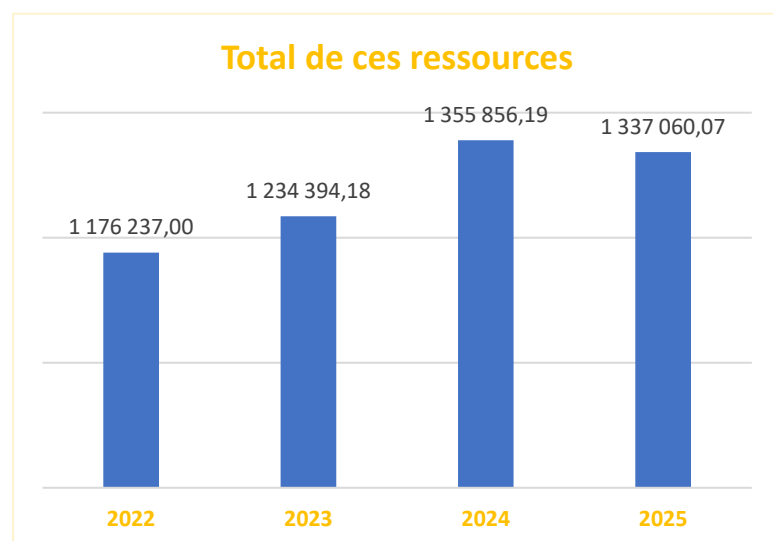
2. Des recettes de fonctionnement qui évoluent



Les données ci-dessus représentent l'évolution des dotations et impôts que la commune a perçus entre 2022 et 2025.

L'année 2025 marque la fin de la perception de la dotation forfaitaire.

Concernant les impôts directs, notons que l'évolution ne résulte pas d'augmentation du taux d'imposition. Rappelons que les taux d'imposition n'ont pas évolué au cours de la période étudiée. La taxe foncière sur les propriétés bâties a été fixée par le conseil municipal à 41.29 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties est à 50 % et 18 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



+ 13.67 %

L'évolution des recettes de fonctionnement présentée entre 2022 et 2025.

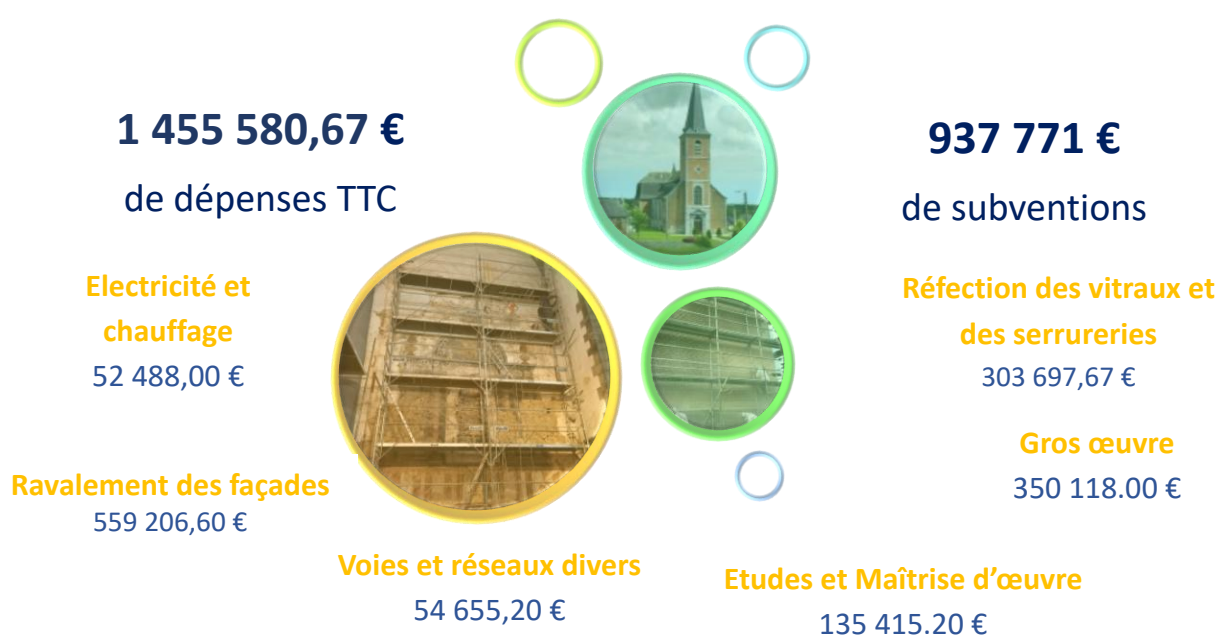
Tout comme les autres collectivités, l'augmentation des charges de fonctionnement tout en maintenant un service public de qualité reste le principal défi que la collectivité doit relever. L'évolution des recettes ne nous permet pas de palier les augmentations. Il convient donc de travailler de façon raisonnée.

3. Des dépenses d'investissement marquées par des travaux d'envergure

Chapitres	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025
20-Immobilisations incorporelles	9 484.80	60 228.00	31 354.62
21-Immobilisations corporelles	59 981.62	76 537.43	66 874.79
23-Immobilisations en cours	75 186.00	6 203.78	24 495.00
204- Subventions équipt versées	3 136.47	151 953.52	121 957.21
16-Emprunts et dettes	57 776.49	59 547.00	61 381.39
040-Opérations d'ordre	192 430.39	13 686.79	14 959.57
041-Opérations patrimoniales	46 113.94	86 301.27	0.00
TOTAL	444 109.71	454 457.79	321 202.58

Les travaux de l'église Notre Dame de Quartes ont débuté mais les factures n'ont pas encore marqué notre budget. Cela sera le cas en 2026. Ces travaux sont indispensables puisqu'ils permettront à la bâtisse de perdurer, tout en étant solidifiée.

Aux travaux exceptionnels, souscription exceptionnelle ! Les citoyens, grâce à la souscription de la fondation du patrimoine, ont pu participer à la rénovation de l'église communale. Un descriptif succinct est présenté ci-dessous.



4. Des actions soutenues par nos partenaires

Les recettes d'investissement sont majoritairement consacrées aux travaux de l'église Notre Dame de Quartes.

Nos partenaires, l'état, la région, le département, l'agglomération et les citoyens, nous permettent de financer les travaux à hauteur de 937 000 euros.



DETR

225 399,74 €



**Restauration
du Patrimoine
Rural Non
Protégé**

95 000,00 €



ADVB

297 618,00 €



AMVS

304 261,29 €



**Fondation du
patrimoine**

15 492,00 €

Quelques chiffres !

Pour conclure, voici les principales informations statistiques, fiscales et financières

Dépenses réelles de fonctionnement / population **950,68 €**

Recettes réelles de fonctionnement / population **1 022,28 €**

Dépenses d'équipement brut / population **50,96 €**

Encours de dette / population **223,58 €**

DGF / population **20,59 €**

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement **60,00 %**

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement **95,49 %**

Taux d'épargne brute **7,00 %**

Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement) **4,51 %**

Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) **21,87 %**

Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) **3,12**